

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 avril 2014**

Le 30 avril 2014 le Conseil Municipal de la commune de Belpech s'est réuni sous la Présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Etaient présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean- Robert, BELONDRADE Sandrine, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, ARMENGAUD Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusés** : BLANC-MONTERO Nicole, BOURGEGAIS Bruno.

Madame VILESPY Estelle a été élue secrétaire de séance

**Ordre du jour** conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

- Vote du budget principal
- Vote des subventions aux différentes associations
- Vote du taux des taxes (foncier bâti – foncier non bâti – taxe habitation)
- Vote du budget annexe assainissement
- Vote de la surtaxe assainissement
- Renouvellement de la délégation par affermage du service public d'assainissement
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014. Aucune remarque n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de voter dans un premier temps le budget annexe assainissement.

**Présentation du budget annexe assainissement :**

*Exploitation dépenses :*

011 charges à caractère général	137 490,87 €
042 opération d'ordre de transfert entre section (amortissement immobilisations)	30 280,88 €
66 charges financières	5 692,21 €
67 charges exceptionnelles	1 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>174 463,96 €</b>

*Exploitation recettes :*

002 résultat d'exploitation	141 985,21 €
042 opération d'ordre de transfert entre section	12 478,75 €
70 vente de produits (surtaxe assainissement)	20 000,00 €

**Total recettes** **174 463,96 €**

Monsieur le Maire propose le maintien du prix au m<sup>3</sup> de la surtaxe à 0,65 €.

Voté à l'unanimité des membres présents.

Investissements dépenses :

**Total des dépenses (restes à réaliser et nouveaux crédits) 83 565,85 €**

Divers assainissements	54 566,12 €
Capital des emprunts	11 520,98 €
Amortissement sub. en capital	12 478,75 €
Transfert de droit à déduction TVA	5 000,00 €

**Total des recettes (restes à réaliser et nouveaux crédits) 83 565,85 €**

Sub. travaux suppression rejets directs	
Vixiège	38 771,20 €
Récupération TVA	5 000,00 €
Transfert de droit à déduction TVA	5 000,00 €
Amortissement immobilisations	30 280,88 €
Résultat 2013	4 513,77 €

Après avoir présenté le budget annexe assainissement, Monsieur le Maire le soumet au vote de l'assemblée.

Le budget annexe est approuvé à l'unanimité.

**Présentation du budget principal :**

Monsieur le Maire propose de voter 9 500 € de crédits pour les fournitures scolaires.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen et au vote des subventions aux associations :

<b>nature</b>	<b>bénéficiaire</b>	<b>montant</b>
subvention de fonctionnement (tournoi)	Tennis Club Bellopodien	1 300,00 €
subvention pour école de tennis	Tennis club bellopodien	1 300,00 €
subvention de fonctionnement	Maison des Jeunes et de la Culture	1 200,00 €
Subvention de fonctionnement	F A S C	4 600,00 €
Subvention de fonctionnement	Club de Pétanque Bellopodien	520,00 €
Subvention exceptionnelle – rencontre Régionale	Club de Pétanque Bellopodien	520,00 €
Subvention de fonctionnement	ADIAPIC	200,00 €
<b>nature</b>	<b>bénéficiaire</b>	<b>montant</b>
Subvention de fonctionnement	Belpech Forme et Sport	400,00 €
subvention de fonc. Fête du Hameau	Comité des Fêtes de Labastide Coul.	1 200,00 €
Subv. de fonct. fête locale	Comité des Fêtes de Belpech	5 000,00 €
Subv. organisation fête de quartier	Comité des Fêtes de Belpech	520,00 €

<b>nature</b>	<b>bénéficiaire</b>	<b>montant</b>
Subvention pour foire au gras	Comité des Foires de Belpech	1 525,00 €
subvention pour foire de printemps	Comité des Foires Belpech	520,00 €
sub. Excep. pour foire printemps	Comité des Foires de Belpech	722,00 €
subvention pour publicité foire	Comité des Foires de Belpech	4 500,00 €
subvention de fonctionnement	Club du 3ème Age	520,00 €
subvention de fonctionnement	Anciens Combattants	1 200,00 €
subvention de fonctionnement	Société d'Histoire du Garnaguès Belpech et son Canton.	300,00 €
subvention pour carnets de garnac	Société d'Histoire du Garnaguès Belpech et son Canton	180,00 €
subvention de Fonctionnement	Société de Pêche et Pisciculture	520,00 €
subvention de fonctionnement	Les Fins Gourmets Bellopodiens	200,00 €
Subv. de fonctionnement	amicale donneurs de sang	300,00 €
subvention de fonctionnement	Union Sportive Bellopodienne	5 100,00 €
subvention pour école de foot	Union Sportive Bellopodienne	2 300,00 €
subvention de fonctionnement	A.C.C.A. de Belpech	820,00 €
subvention de fonctionnement	Tapedur	520,00 €
subvention de fonctionnement	Amicale des Sapeurs Pompiers	1 720,00 €
subvention de fonctionnement	Pistons Cathares	520,00 €
Subvention de Fonctionnement	Coopérative Scolaire	2 000,00 €
Subvention projet d'école	Coopérative Scolaire	1 900,00 €
Subvention de Fonctionnement	Groupement Développement Agricole	100,00 €
subvention de fonctionnement	Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs	80,00 €
subvention pour achat matériel suivant convention	Maison de Retraite - Résidence du Garnaguès	20 000,00 €
Subvention de fonctionnement	A P D M R	150,00 €
Subvention de Fonctionnement	Prévention Routière	77,00 €
subvention de fonctionnement	Mutilés du Travail	80,00 €
subvention de fonctionnement	Comité de lutte contre la grêle	76,00 €
subvention de fonctionnement	Chambre des métiers de l'Aude	51,00 €
subvention de fonctionnement	Centre anti Cancéreux	80,00 €
subvention façade	KELLER Stéphane	1 580,00 €
	KELLER Stéphane	2 720,00 €
	REMOLA Olivier	2 200,00 €
opération façade	Somme à répartir en cours d'année pour les demandes à venir	10 000,00 €

Les subventions ci-dessus ont été votées à l'unanimité des membres présents. Les conseillers municipaux présidents d'une association n'ont pas pris part au vote de la subvention à l'association concernée, ils ont quitté la salle.

Un accord de principe est ensuite donné pour les subventions ci-dessous. Une décision définitive sera prise au fur et à mesure des manifestations :

- USB subvention si organisation nuit des trophées 520 €
- Comité des fêtes de Belpech subvention exceptionnelle foire au gras, en fonction du produit des droits de place encaissés : 1 500 € maxi
- Les fins gourmets bellopodiens si organisation manifestation sur la commune 520 €
- Coopérative scolaire subvention pour goûter Noël, 2 €/enfant en fonction du nombre d'enfants inscrits en décembre.

Monsieur ARMENGAUD soulève un problème rencontré par les parents d'élèves pour le transport des enfants vers le Collège de Mazères lors de la journée d'adaptation.

Le conseil municipal décide à la majorité des membres de verser une subvention à la coopérative scolaire de 200 € afin de participer aux frais de transport. (1 abstention, Estelle Vilespy, enfant concernée par le problème).

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du collège de Mazères sollicitant une participation financière au titre d'un séjour pédagogique en Espagne pour les élèves latinistes et occitanistes domiciliés sur la commune.

Le conseil municipal vote à la majorité des membres présents une participation de 25 € par enfant. Avant de verser la subvention prendre contact avec le collège afin de vérifier que tous les enfants ont participé. (1 abstention, Céline Bénazeth, enfant concerné par le séjour).

Monsieur le Maire présente ensuite le budget de fonctionnement dépenses :

Section de fonctionnement dépenses :

011 charges à caractère général :	389 255,00 €
012 charges de personnel et frais assimilés	432 700,00 €
014 atténuation de produits	31 462,00 €
022 dépenses imprévues	112 713,67 €
023 virement à la section d'investissement	1 041 379,75 €
042 opération d'ordre de transfert entre Sections	6 654,00 €
65 autres charges de gestion courante	179 386,00 €
66 charges financières	38 393,87 €
67 charges exceptionnelles	1 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 232 944,29 €</b>

Monsieur le Maire présente ensuite le budget de fonctionnement recettes :

002 résultat de fonctionnement reporté	1 234 406,29 €
013 atténuation de charges	15 000,00 €
70 produits des services, du domaine et Ventes diverses	29 750,00 €
73 impôts et taxes	456 842,00 €
74 dotations subventions et participations	405 946,00 €
75 autres produits de gestion courante	91 000,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 232 944,29 €</b>

Monsieur le Maire précise que la section de fonctionnement est en équilibre.

Il donne lecture des bases et des produits attendus au niveau des impôts directs, notifiés par les services fiscaux.

	Base d'imposition prévisionnelles 2014	Taux d'imposition	Produits attendus à taux constants
taxe d'habitation	1 207 000 €	18,99	229 209 €
Taxe foncière bâti	844 500 €	15,25	128 786 €
taxe foncière non bâti	103 200 €	67,10	69 247 €
<b>TOTAL</b>			<b>427 242 €</b>

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition et demande le vote de l'assemblée.

Les taux sont votés à la majorité des membres présents, (1 abstention Pierre Armengaud)

Taxe d'habitation	18,99 %
Taxe foncière bâti	15,25 %
Taxe foncière non bâti	67,10 %

Monsieur le Maire donne lecture de la section d'investissement :

Dépenses :

Total restes à réaliser :	420 450,18 €
Total nouveaux crédits :	993 204,00 €
Participation charges d'emprunt SYADEN :	4 531,99 €
Capital des emprunts :	84 057,76 €
Résultat reporté :	265 166,79 €
<b>Total :</b>	<b>1 767 410,72 €</b>

Recettes :

Total restes à réaliser :	281 501,21 €
Affectation du résultat de fonctionnement :	404 115,76 €
Total nouvelles recettes :	40 414,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	1 041 379,75 €
<b>Total :</b>	<b>1 767 410,72 €</b>

Monsieur le Maire précise que la section d'investissement est en équilibre.

Il fait procéder au vote du budget principal de la commune dans sa globalité.

Le budget est voté à la majorité des membres présents (1 abstention, Pierre Armengaud)

Parmi les programmes d'investissement inscrits au budget certaines autorisations du conseil municipal sont nécessaires :

Renouvellement matériel informatique mairie :

Présentation devis de la Société Bureau pour le remplacement de l'ordinateur poste accueil et poste comptabilité. Montant du devis : 2 409 €

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de négocier ce devis et l'autorise à passer commande.

### Eclairage tennis :

Monsieur le Maire présente les devis reçus concernant les travaux de réfection de l'éclairage du tennis :

ETS Robert : 12 614,00 € H.T.

EGA : 6 246,70 € H.T. matériel bas de gamme

Dandine : 9 992,00 € H.T. matériel identique mais moins design

Dandine : 12 064,00 € H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité choisi l'entreprise Dandine, devis de 9 992 € H.T.

Les travaux ne pourront pas être effectués pour le tournoi, mais l'éclairage défectueux sera réparé.

### Agrandissement cimetière :

Il s'avère que le pluvial existant est sous dimensionné, malgré les aménagements effectués (puits secs) l'eau stagne y compris dans le cimetière actuel.

Afin de remédier au problème proposition de réaliser un pluvial qui prendrait la partie ancienne et l'agrandissement.

Le marché complémentaire s'élèverait à 6 400 € H.T., 7 680 € T.T.C.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise VALLES.

### Maison médicale

Régine ROUZES rappelle que depuis que le dossier de la maison médicale est transféré à la mairie de Belpech, il n'y a pas eu de rencontre avec les professionnels de santé.

Prévoir rapidement une réunion de la commission afin de préparer la rencontre avec les professionnels de santé.

Monsieur Armengaud propose de voir avec le Conseil Général pour obtenir une subvention et doit faire parvenir les coordonnées du service concerné.

Monsieur Armengaud demande de préciser qu'il existe des aides du Conseil Général de l'Aude à hauteur de 5 maisons médicales.

### Mise en place du PAVE

Un dossier avait été déposé auprès de la Préfecture pour une demande de Dotation d'Équipement en Territoire Rural.

Ce dossier a été accepté et une subvention d'un montant de 29 300 € nous a été attribuée.

Le conseil général n'a pas retenu ce dossier.

Pour la première partie qui représentait la pose de radars pédagogiques et la signalétique, une consultation a été réalisée, c'est l'entreprise SIGN' pour un montant de 27 200 € T.T.C. qui a été retenue.

Les radars vont être posés, une partie est déjà livrée.

Pour la partie signalétique la commission doit se réunir pour vérifier le dossier et ainsi permettre à Monsieur le Maire de donner l'ordre de réaliser la tranche conditionnelle

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### Salle polyvalente

Réunion de la commission travaux pour revoir le dossier avant de rencontrer les associations et les utilisateurs de la salle.

### Renouvellement contrat d'affermage du service d'assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le travail effectué pour le renouvellement de la gestion déléguée par affermage du service d'assainissement.

Il donne lecture du rapport établi par Monsieur NICOL après négociation avec les deux sociétés ayant déposé une offre.

Le rapport fait apparaître que l'entreprise VEOLIA est la mieux disante.

Monsieur le Maire propose un accord de principe qui est accordé à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Projet du Scot de l'Ariège**

Distribution du plan d'accès au dossier  
Si observation les formuler pour la prochaine séance

### **Chemin d'engrancio**

Afin de signer le dernier acte notarié pour l'échange de parcelle avec M. VILLEROUX, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signature.

Adopté à la majorité (1 abstention Pierre ARMENGAUD)

Monsieur Armengaud justifie son vote en précisant qu'il connaît le sujet et étant donné qu'il y a une affaire au Tribunal Administratif de Montpellier il s'abstient.

Il a été répondu à Monsieur Armengaud que l'affaire a été jugée au Tribunal Administratif et que la requête de M. et Mme HAVERS STRONG a été rejetée et qu'ils ont été condamnés à verser une indemnisation à la commune.

### **Plantations été**

Renouvellement du contrat à la société le bon plan M. PER

### **Portage repas**

Régine ROUZES explique que certains bénéficiaires se plaignent de la qualité et de la quantité des repas. Monsieur le Maire s'engage à contacter les bénéficiaires de la commune afin d'obtenir de plus amples renseignements.

### **Epicerie**

Pierre Armengaud demande : Où en sommes-nous de l'épicerie ?

Frédéric Fontes répond : Elle est fermée.

Pierre Armengaud demande que compte faire la municipalité concernant l'épicerie.

Monsieur le Maire informe que des projets de particuliers sont en cours et qu'un certain délai est nécessaire à la mise en œuvre de ces dossiers.  
Pierre Armengaud annonce que des solutions existent.

### **Fermeture d'une classe**

Sylviane MAURETTE informe le conseil que la directrice de l'école a reçu officiellement la décision de fermeture d'une classe.

### **Ménage tennis :**

Christine CROS pose la question : où-en est-on du ménage au local du Tennis ?

Réponse : Dans l'emploi du temps de Viviane SOUILLE, il est prévu 1 heure de ménage pour le tennis. Un conseiller municipal était chargé de faire le lien entre le tennis et l'employé. Chose qui n'a jamais été faite.

Christine Cros et Sandrine Bêlondrade sont chargées de contacter Viviane SOUILLE afin que ce problème soit résolu.

### **↳ INFORMATIONS DIVERSES**

Des analyses sont réalisées régulièrement par le laboratoire départemental sur les plats préparés à la cantine ainsi que sur les infrastructures.

Ces analyses sont encore une fois en conformité avec la législation.

Christophe REMOLA et Pierre ARMENGAUD ont assisté à la formation des élus et ont fait un compte rendu de la journée.

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus de question Monsieur le Maire a levé la séance à 1 h 00.

Le Maire